

Bâtiment d'élevage en zone vulnérable nitrate

Liste d'aménagements pour libérer des capacités de stockage

Problématique n°1 :

La capacité de la fumière est insuffisante

→ Solution n°1 : Augmenter le niveau de paillage

Exemple :

Passage de 2 à 3 kg de paille par VL

A 2 kg de paille, production de fumier mou, nécessitant 5,8 m² de fumière par VL pour 4 mois.

A 3 kg de paille, production de fumier compact, nécessitant 4,5 m² de fumière par VL pour 4 mois.

Soit une réduction du besoin en fumière de 22%, équivalent à 65 m² économisés pour un troupeau de 50 VL.

→ Solution n°2 : Séparer les fumiers et lisiers

Exemple :

Tri au raclage

Production de 50 % Fumier (FMC) et de 50 % lisier

Exemple :

Egouttage sur grille ou caillebotis

Production de 60 % Fumier (FMC) et de 40 % lisier

Problématique n°2 :

La capacité de la fosse est insuffisante

→ Solution n°3 : Supprimer des volumes d'eaux pluviales

Mise en œuvre :

- **Diminution de la surface de la fumière extérieure**
- **Couverture de la fumière**
- **Couverture de la fosse**
- **Couverture des aires d'exercice extérieures**

Exemple :

La couverture d'une fumière de 200 m² équivaut à **36 m³ d'eaux pluviales** en moins à stocker pour 4 mois (sur la base de 60 mm d'eaux pluviales par mois).

→ Solution n°4 : Supprimer des volumes d'eaux peu chargées

Mise en œuvre :

- **Traiter les effluents peu chargés (eaux blanches, eaux vertes...)**
- **Recycler les eaux blanches pour laver la salle de traite**

Exemple :

Le traitement des eaux de lavage d'une salle de traite (EPI 2x5) avec un filtre planté de roseaux équivaut à **86 m³ d'eaux blanches et vertes** en moins à stocker pour 4 mois.

→ Solution n°5 : Réduire les volumes de lisier à stocker

Mise en œuvre :

- **Traiter le lisier avec un séparateur de phase ce qui produira une phase solide (type fumier) et une phase liquide (type lisier)**

Exemple :

Bâtiment en système logettes tapis, peu paillées, produisant du lisier pailleux.

→ Production de 30 % de fumier et de 70 % de lisier.

Contact :

**Service Agronomie – Environnement
04 77 92 12 12**